

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE33027 – “ Vallée de la Lembrée et affluents ”

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;
- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE33027 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Ce site varié comprend des milieux forestiers et des milieux ouverts tantôt sur sols calcaires tantôt sur substrats ardennais. La partie sur calcaire s'étend principalement de Vieuxville à Ferrières. Le périmètre sur sols plus acides est compris entre Ferrières, Ernonheid et La Rouge Minière. Les massifs forestiers justifient la désignation du site par leur grande diversité, que ce soit sur roches acides ou calcaires (9110, 9130, 9150, 9160, 9180*, 9190, 91E0*). Parmi les nombreux habitats forestiers visés par la Directive Habitat, deux sont prioritaires : la forêt alluviale et les érablières de ravin. Au bois de Lembrée, la succession des stades évolutifs depuis la colonisation de la roche nue siliceuse (grès du Couvinien) jusqu'à la forêt présente un intérêt tout à fait remarquable.

les fanges de Paradis et la tourbière de Lorcé présentent d'exceptionnelles lentilles tourbeuses non dégradées, à basse altitude et des coupes récentes d'épicéas sur tourbe. S'y observent de petites zones de tourbière haute active (7110*), dégradée (7120), de tourbière de transition (7140) ainsi que des landes humides (4010).

La Cigogne noire est un nicheur régulier dans les massifs forestiers et fréquente les prairies humides et pâtures avoisinantes. La présence du Pic noir est signalée dans des portions de hêtraies, le Pic mar dans les chênaies, alors que la Bondrée apivore préfère les forêts plus mélangées avec un sous-étage.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9130	93,31 ha	B	
9190	34,77 ha	C	
9110	30,15 ha	C	
9150	26,36 ha	C	
9160	16,38 ha	C	
6510	12,40 ha	C	
91E0*	11,30 ha	C	UG 7
4010	9,65 ha	C	
9180*	6,73 ha	C	UG 6

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
3260	4,39 ha	C	
4030	2,23 ha	C	
6430	0,61 ha	C	
6210*	0,30 ha	C	UG 2
3150	0,28 ha	C	
3130	0,14 ha	C	
7110*	0,10 ha	C	UG 2
7140	0,06 ha	C	
7120	0,05 ha	C	
8310		C	

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *Littorelletea uniflorae* et/ou du *Isoëto-Nanojuncetea*

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitriche-Batrachion*

4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à *Erica tetralix*

4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)

6210* : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embrunissement sur calcaire (*Festuco-Brometalia*) (*sites à orchidées remarquables)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)

7110* : Tourbières hautes actives

7120 : Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle

7140 : Tourbières de transition et tremblantes

8310 : Grottes non exploitées par le tourisme

9110 : Hêtraies du *Luzulo-Fagetum*

9130 : Hêtraies de l'*Asperulo-Fagetum*

9150 : Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero-Fagion*

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du *Carpinion betuli*

9180* : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*

91E0* : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incarnae*, *Salicion albae*)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
1042	<i>Leucorhinia pectoralis</i>	Leucorrhine à gros thorax	1-10 i			C
1304	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	P			C
1321	<i>Myotis emarginatus</i>	Vespertilion à oreilles échancrées	P			C
A030	<i>Ciconia nigra</i>	Cigogne noire		1 p		-

Code	Nom latin	Nom français	Population			EC
			résidente	migratoire		
				repr.	hiver	
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		P		-
A153	Gallinago gallinago	Bécassine des marais			1-10 i	-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	1-2 p			-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	1-3 p			-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	5-15 p			-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		0-2 p		-
A340	Lanius excubitor	Pie-grièche grise			1-2 i	-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE33027 – " Vallée de la Lembrée et affluents ".

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN